

**OBJET : VENTE DE PARCELLES ZA
DU MOULIN NEUF – CUQUAT TP**

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise
2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Laurette BOTTA.

Date de la convocation : Mercredi 23 septembre 2026

<u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 31 Présents : 26 Pouvoirs : 4 Votants : 30 <u>Résultat des votes :</u> Pour : 30 Abstention : 0 Contre : 0	<u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u> Michel VALETTE (Corbel) ; Laurence JACQUET, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Florence LAURENDON (La Bauche) ; Angélique VIAL (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Catherine BODEREAU, Ylan MONTAGNAT-TATAVIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz) ; Marylène GUIJARRO, Michel BENEZETH (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Céline BOURSIER, Jean Claude SARTER, Cédric MOREL, Bruno BIGILLON, Marie-Aude GONON, Véronique MOREL, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genébros) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Marion FAYARD, Arnold CAUTERMAN (Saint-Thibaud de Couz) ; <u>Excusé :</u> Sébastien MASSIT <u>Pouvoirs :</u> Vincent COMBET à Raphaël MAISONNIER ; Pierre FAYARD à Angélique VIAL ; Isabelle MORELLI-MAILLET à Céline BOURSIER ; Wilfried TISSOT à Laurette BOTTA.
---	--

CONSIDÉRANT la compétence développement économique de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse ;

CONSIDÉRANT le projet de M. Julien CUQUAT pour la société « CUQUAT TP » pour la construction d'un bâtiment sur la future zone d'activité du Moulin-Neuf, sur la commune d'Entre-deux-Guiers ;

CONSIDÉRANT que compte tenu de la surface de terrain nécessaire au projet de l'entreprise et de la surface envisagée du bâtiment (300m2 d'emprise au sol), le lot n°3 lui est proposé (voir annexe) ;

CONSIDÉRANT le prix de vente du m2 du lot n°3 sur la Zone d'activité du Moulin-Neuf fixé à un prix maximum de 40€ HT/m2 ;

CONSIDÉRANT que le projet de M. CUQUAT devra respecter les contraintes d'urbanisme liées à la zone d'activité du Moulin-Neuf classée en zone UE au PLUi ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission économie du 24/09/2026 ;

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente,

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

- **AUTORISE** la Présidente à proposer à M. Julien CUQUAT le lot n°3, sur la zone d'activité du Moulin-Neuf, d'une surface de 1237 m2, au tarif maximum de 40€ HT/m2.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Présidente

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le 05/10/2026

ID : 038-200040111-20260929-26_187-DE



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture.

Le 1^{er} octobre 2026,



CONVERGENCE
GÉOMÈTRE-EXPERT
97, Allée d'Orgeval
38380 ENTRE-DEUX-GUIERS
Tél. 06 45 80 11 81

Document original établi par
M. Gérard COMBÉZ,
Géomètre-Expert N°OGE 06348,
et authentifié par le cachet
et la signature ci-contre.

DOCUMENT PROVISOIRE
16/07/2026

MODIFICATIONS	Dessin du plan initial : 16 juillet 2026		26037-DIV11-0
	indice	date	Nature des modifications

Légende :

- Application cadastrale (valeur indicative non définie contradictoirement)
- Limite certaine **Bornage en cours**
- Mur
- Mur de soutènement
- Mur avec clôture
- Talus
- Coffret électrique
- Attente lampadaire
- Regard compteur d'eau
- Bouche à clé
- Poteau incendie
- Grilles d'eaux pluviales
- Regards d'eaux pluviales
- Regards d'eaux usées
- Branchements télécom
- Regards non identifiés

Plan complété par les informations fournies par les entreprises qui ont réalisés les travaux.

- Application du PLU i Cœur de Chartreuse
Servitudes d'urbanisme
- Application du PLU i Cœur de Chartreuse
Carte des risques

Lots destinés à la vente
Superficie réelle : indique sur chaque lot

Voirie

- La superficie réelle exprimée en mètre carré est garantie. Elle correspond à une surface dont la totalité du périmètre a fait l'objet d'un bornage et/ou d'une délimitation.

